

ou si le ministre l'étudierait, mais la déclaration d'impôt contient, sous le titre "revenu reçu pendant l'année civile", le poste suivant "Produits récoltés et consommés sur la ferme."

M. GRAYDON: S'agit-il de la nouvelle formule?

M. FURNISS: Non, c'est une formule échantillon, simplement. J'allais proposer la suppression de cet article en reconnaissance du travail que les femmes accomplissent sur la ferme. Je ne prétends pas qu'on devrait le faire disparaître complètement des formules, mais on devrait le rayer d'un trait et l'accompagner de l'explication suivante: "Pour tenir lieu de ce que la femme accomplit sur la ferme." Les cultivateurs en seraient enchantés.

M. FAIR: J'ai écouté fort attentivement tous les commentaires et je constate que plusieurs collègues étaient si pressés d'arriver à la question de l'impôt sur le revenu des cultivateurs qu'ils ont sauté à cette fin plusieurs dispositions. Plusieurs propositions ont été faites et j'en ferai une aussi que le ministre du Revenu national et le ministre des Finances étudieront avec grande attention, je l'espère. J'ai fait la même proposition le 15 mars, dans mon discours sur l'exposé budgétaire et j'estime que nous ne ferons que donner au cultivateur une faible partie de ce qui lui revient si nous l'éliminons complètement du groupe assujéti au paiement de l'impôt sur le revenu.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de citer quelques chiffres d'un document déposé à mon intention le 5 mars et qui indique le nombre de cultivateurs qui ont acquitté leur impôt sur le revenu depuis 1930, ainsi que le montant versé. Avant que je cite ces chiffres, je dirai que nous avons au Canada 700,000 cultivateurs et on se rappellera ce chiffre quand j'indiquerai le nombre de ceux qui ont acquitté leur impôt sur le revenu:

	Nombre de cultivateurs	Montant acquitté en impôts sur le revenu
1930.....	2,626	\$123,909
1931.....	2,276	121,910
1932.....	653	36,379
1933.....	249	27,620
1934.....	249	27,620
1934.....	262	22,334
1935.....	416	24,083
1936.....	694	46,609
1937.....	921	76,395
1938.....	1,000	78,081
1939.....	1,309	124,836
1940.....	1,721	151,549
1941.....	1,869	204,319
1942.....	1,488	150,102

Nous constatons donc qu'une moyenne de 1,191 cultivateurs ont versé chaque année une

moyenne de \$92,163. Si le Gouvernement veut économiser, il pourrait supprimer les traitements de ceux qui sont chargés de la perception de ces impôts et de cette façon réaliser une économie. Je suis convaincu que directement ou indirectement le cultivateur paie une très large part des impôts sur le revenu de toutes les autres classes de la société, au Canada. Le manufacturier de machines aratoires a soin d'inclure dans le prix de ces machines de quoi payer ses impôts, et on peut en dire autant de tous les autres intermédiaires, y compris le vendeur de la machine. Ils ajoutent aux prix leurs frais et c'est le cultivateur qui solde le compte au complet. Je me demande si quelqu'un est en mesure de réfuter cet argument. D'un autre côté, quand le cultivateur va porter ses produits au marché, il demande ce qu'on veut lui payer pour ceci ou cela, et le coût réel de production de la denrée qu'il vend n'entre pas en ligne de compte. Les spéculateurs ont en quelque sorte organisé le marché et le cultivateur est obligé d'accepter ce qu'ils lui offrent.

M. MacNICOL: Je reconnais que le cultivateur n'est pas bien traité.

M. FAIR: Je suis heureux que l'honorable député m'appuie sur ce point. On nous signale souvent en termes fort énergiques depuis quelque temps la question des dettes des cultivateurs. Je ne veux pas la discuter ce soir, mais je suis convaincu que, si les cultivateurs sont endettés, ce n'est pas leur faute. Au cours d'une des premières sessions que j'ai passées ici, on a accusé les cultivateurs d'être trop dépensiers. Un honorable député a eu—je ne sais comment qualifier ses paroles; je saurais bien le faire si j'étais sur la ferme, mais cela ne conviendrait pas ici—je dis donc qu'un honorable député a eu l'audace de prétendre que nous étions trop dépensiers parce que nous possédions un radio, un automobile ou quelque chose comme cela. Il disait qu'il ne possédait pas lui-même d'automobile, ni de radio ni de baignoire, et que, si quelqu'un désirait prendre un bain, il pouvait se servir d'un cuvier. Je me permets de dire qu'au Canada personne n'a besoin d'une baignoire plus que le cultivateur qui travaille durant toute la journée dans les champs. Un véritable cultivateur qui cultive la terre de ses propres mains, qui peine dans les champs, est nécessairement exposé à se salir.

M. MacNICOL: Qu'il pleuve ou qu'il fasse beau.

M. FAIR: En effet.

M. GRAYDON: Avez-vous jamais mis de l'orge en moyettes?